

Contexte

Le droit à la santé est un droit fondamental reconnu à tout être humain. Le secteur de la santé s'appuie donc sur une déontologie forte. Y parler de discriminations peut susciter des malentendus et un certain malaise. Pourtant, diverses situations interrogent les professionnel-le-s de la santé, du social et du médicosocial : refus de rendez-vous à des bénéficiaires de la CSS ou de l'AME, différences de traitement non justifiées, refus de déplacement de services médicaux dans certains quartiers ou territoires, stigmatisation de certains publics, etc. Les causes sont variées, allant des représentations stéréotypées aux facteurs plus systémiques (organisation des soins, formation des professionnels-les...).

En effet, la problématique des discriminations dans le champ de la santé s'avère être un enjeu à double niveau :

- Sur le **plan individuel**, les discriminations constituent une entrave à l'accès aux droits et aux soins et peut entraîner une altération de l'état de santé des personnes ;
- Sur le **plan collectif**, les discriminations mettent à mal le principe d'égalité, sont à l'origine de dysfonctionnement dans les services et de souffrance au travail pour les professionnel-le-s.

Objectifs

Les ateliers territoriaux permettront d'aborder les questions suivantes : qu'est-ce qu'une discrimination ? Quels sont les risques de discriminations identifiés dans le domaine de la santé ? Quels constats pouvons-nous faire à l'échelle de notre territoire ? Quels leviers avons-nous pour prévenir et agir ?



Ateliers territoriaux

« Prévenir les discriminations dans le domaine de la santé »

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) et Migrations Santé Alsace souhaitent proposer des ateliers au sujet de la prévention des discriminations dans le domaine de la santé. Ils auront pour enjeux d'analyser collectivement des situations et d'envisager des pistes d'action au niveau local.

Inscrivez-vous à la session de Bar-le-Duc : le 21 mars 2023, date de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Cela aura lieu de 9h à 12h30, puis de 14h à 17h.

Le lieu vous sera communiqué ultérieurement.

Public invité : Professionnel-le-s, futurs professionnel-le-s et bénévoles de la santé, du social et du médico-social exerçant sur le territoire de la Meuse.



Programme

Première demi-journée : apports théoriques sur la notion de discrimination dans le domaine de la santé et analyse de situations à partir d'expériences vécues par les professionnel-le-s.

Seconde demi-journée : réflexion et élaboration de pistes d'action au niveau local.



Ces ateliers s'appuieront sur le guide national « [Vers plus d'égalité en santé](#) » et sur la présentation d'expériences pour prévenir et lutter contre les discriminations en santé.

Animatrices

Juliette Babin, chargée de mission prévention des discriminations dans le domaine de la santé et formation des professionnel-le-s à Migrations Santé Alsace.

Gaëlle Donnard, directrice de projets « prévention des discriminations » à l'ORIV.

Migrations santé Alsace a pour objet de contribuer à la promotion de la santé des personnes migrantes et de leur famille. L'association s'engage sur le terrain pour un égal accès aux droits et aux dispositifs de soins et de santé. Elle développe une réflexion sur la question des discriminations dans le champ de la santé depuis 2010. Pour plus d'informations : www.migrationssante.org

L'ORIV se donne pour mission d'agir en faveur de l'intégration, du développement social urbain et de la lutte contre les discriminations, en intervenant sur les enjeux sociaux et les politiques publiques. Elle soutient et accompagne des habitants et des élus, des acteurs institutionnels, des professionnels et des associations. De plus, elle produit et met à disposition des connaissances et des ressources. Pour plus d'informations : www.oriv.org

Modalités

Ces deux demi-journées de travail seront réalisées en groupe de **15 personnes maximum** et elles sont **gratuites** pour les participant-e-s grâce au soutien de la DREETS et de l'ARS Grand-Est. En revanche, **l'inscription préalable est obligatoire**.

Une attestation de présence au titre de la formation continue pourra être délivrée par Migrations Santé Alsace.

Pour vous inscrire :

<https://www.migrationssante.org/2023/02/14/bar-le-duc-inscription-aux-ateliers-territoriaux-prevenir-les-discriminations-dans-le-domaine-de-la-sante/>

Clôture des inscriptions : 14 mars 2023.

Action accessible aux PMR et personnes en situation de handicap.

Afin que nous puissions préparer au mieux votre accueil, merci de nous prévenir lors des inscriptions si vous avez besoin d'aménagements spécifiques.

Pour tout renseignement :

Juliette Babin - j.babin@migrationssante.org

Tel : 03 88 22 60 22

Migrations Santé Alsace, 24 rue du 22 novembre, 67000 Strasbourg.

Grâce au soutien financier de :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

